



<http://smast-cgt.fr>

COMPTE RENDU DU CTAC CONJOINT DU 6 FÉVRIER 2018

Président de la commission : Joël Blondel, DRH

I – Points soumis pour avis :

- Approbation des PV des CTAC conjoints du 3 et du 11 octobre 2017 : approuvés à l'unanimité
- Projet de modification de l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation de la DRH : La modification entraîne la dissolution du bureau des retraites, la réorganisation du bureau des pensions et des fonctions financières. Un nouveau bureau des achats, du contrôle interne et des finances (BAF- B2C). Il sera composé d'agents du bureau de la formation, de l'action sociale et des appuis des rémunérations. Un seul bureau pour l'ensemble des crédits, il sera en place début avril 2018.
Le bureau des pensions à Nantes se résorbe petit à petit. Le bureau des accidents du travail dépendra toujours de la DRH.
Contrairement à la promesse qui avait été faite, un agent de catégorie A n'a pas été sélectionné pour le bureau B2C, il se retrouve sans fonctions.
La CGT s'en inquiète et demande à M. BLONDEL ce qu'il va devenir. La réponse est très simple "il pourra se positionner sur un autre poste"
Autrement dit, rien de précis. Nous nous assurerons que l'agent concerné sera prioritaire sur un poste qu'il pourra choisir.
- Rattachement du pôle du service social au bureau de l'action sociale : Les assistantes sociales y sont totalement opposées. Leur fonctions sont principalement auprès des agents c'est un soutien permanent, même si elles ont un lien avec les prestations d'action sociale comme lors des commissions des aides et des prêts, ça ne représente pas leurs interventions principales.
- Fermeture du jardin d'enfants : La fermeture est prévue pour août 2018. La DRH estime que les enfants doivent être inscrits à la maternelle et qu'actuellement le jardin d'enfants n'est plus une vocation sociale. Une pétition a été diffusée en intersyndicale, plus de 800 signatures ont été obtenues. La fermeture du jardin d'enfants est refusée par une majorité d'agents, la CGT ne peut pas accepter cette suppression. Nous ne pouvons que penser qu'il s'agit une action politique financière. Des M2 sont aussi à récupérer.

Ces différents points ont été mis au vote :

- Réorganisation de la DRH : **la CGT et l'UNSA ont voté contre, la CFDT s'est abstenue,**
- Rattachement du pôle service social : **Contre, à l'unanimité,**
- Fermeture du jardin d'enfants : **Contre à l'unanimité.**

II - Projet d'arrêté fixant les conditions d'attribution aux agents relevant de nos ministères, de la prime de restructuration et de l'indemnité de départ volontaire (soumis pour avis) :

L'opération de réorganisation de service ouvre droit au bénéfice d'une prime de restructuration, de l'allocation d'aide au conjoint et de l'indemnité de départ volontaire. Suite à la dissolution du bureau des pensions, des validations de services et des accidents du travail, les agents de Nantes pourront bénéficier de cette prime. Le montant varie de 1400 € à 15 000€ selon la situation de chacun.

- **L'ensemble des organisations syndicales a voté pour ce projet.**

III – Points soumis pour information :

- **Bilan CIA 2017 :** c'est le second bilan de 2017 qui nous est présenté. Celui-ci est par catégories de corps et de grades. Il n'y a pas de règles de répartition, ce ne sont que des indemnités discrétionnaires, pas d'égalité de traitement pour un même corps, c'est très variable. Nous n'avons pas d'éléments de comparaison entre direction, impossible par exemple de faire des comparaisons Femmes/Hommes. Impossible également de faire des statistiques concernant les personnels handicapés, il est nécessaire de pouvoir constater les discriminations qui existent. La CGT a indiqué par ailleurs avoir mené une enquête pour savoir comment les directions et services d'administration centrale ont procédé. Elle a précisé que seules 4 directions avaient conduit leurs travaux dans les règles en publiant des documents explicitant les règles de répartition de l'enveloppe CIA reçue et en convoquant une CLC pour ce faire. Ces 4 bons élèves sont la DSI, la DSS, la DGT et la DGS. Les autres : le vide sidéral ou plutôt le règne de l'opacité et du non droit. La CGT a continué en faisant valoir que toute décision individuelle (l'attribution d'un CIA ou une non attribution d'un CIA à un agent est une décision individuelle) doit juridiquement prendre appui sur une règle générale. Par ailleurs, la CGT a rappelé la circulaire ministérielle du 28 février 2013 relative aux attributions des CLC. Dans cette circulaire, il est indiqué que les CLC sont compétentes pour connaître des orientations en matière de politique indemnitaire et des critères de répartition afférents. Par conséquent, hormis les 4 directions précitées, les autres ont manifestement violé la légalité en ne respectant pas les principes généraux du droit et en s'assoyant sur les compétences reconnues aux CLC par le pouvoir réglementaire particulier que sont les ministres.
- Offre de formation de l'administration centrale : Les crédits 2017 sont en baisse par rapport à 2016. Pour l'administration centrale 2 189 352 € en 2016 et 1 185 480 € en 2017, des crédits ont été délégués aux services territoriaux, 1 506 258 € au titre

de 2016 et 905 493 € au titre de l'année 2017. Les dépenses pour l'apprentissage sont en hausse, 511 681 € en 2016 et 694 689 € pour 2017.

Au titre de l'année 2018, 201 formations sur 14 domaines sont au catalogue, dont 35 nouvelles formations.

Les inscriptions se font toujours sur RenoiRH. Nous regrettons que les agents en recherche d'affectation n'y aient pas accès. Les préparations concours et examens professionnels se font en e-learning. Nous déplorons encore et encore ce système. Les formations en présentiels dans une salle avec un formateur donnent davantage de satisfaction aux agents qui sont demandeurs.

Calendrier des jours de fermeture de l'administration centrale en 2018 : Cette année 4 jours devront être pris sur les congés annuels ou RTT, le 30 avril, le 2 novembre, le 24 décembre et le 31 décembre. La CGT demande à la DRH de ne pas imposer ces quatre dates. Pour les agents 4 jours de congés ça fait beaucoup, nous proposons d'en imposer que 2. Le DRH ne valide pas notre proposition.

Vos représentants CGT au CTACT conjoint : Annie Batrel, Sandra Bernard, Cécile Daniel, Hervé Dubois, Jean-Luc Eschemann, Robert Gutierrez, Béatrice Leroy, Françoise Quérité, Nicolas Vanni